

ARRETE n°156/2022/ST

OBJET : Occupation temporaire du domaine public.

Le Maire de MARGUERITES (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2213-1 à L2213-5 et L.2131-2 relatif aux pouvoirs du Maire,

Vu la demande en date du 17/10/2022 de Mme Baron domiciliée au n°1 avenue Hector Berlioz 30320 Marguerittes, concernant une demande d'occupation du domaine public afin de procéder à des travaux de taille,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions utiles afin que ces travaux puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

ARRETE

ART.1 : Mme Baron est autorisée à occuper le domaine public afin de procéder à des travaux de taille au droit de sa propriété à l'angle de l'avenue Hector Berlioz et de la rue Gounot à 30320 Marguerittes, sous réserve du droit des tiers.

ART.2 : Le stationnement sera interdit droit du n°1 avenue Hector Berlioz à l'angle Hector Berlioz et de la rue Gounot à 30320 Marguerittes.

ART.3 : La circulation sera maintenue avenue Hector Berlioz et rue Gounod à 30320 Marguerittes.

ART.4 : La pré signalisation du chantier, la signalisation d'interdiction de stationner, devront être mises en place et entretenues par les soins du pétitionnaire et à ses frais.

ART.5 : La responsabilité du pétitionnaire sus-dénommé sera substituée à celle de la commune si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

ART.6 : Ces prescriptions seront valables pour la période du vendredi 21/10/2022 de 08h00 à 15h00.

ART.7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant Chef de la Brigade de Gendarmerie de Marguerittes, à Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Marguerittes et à l'intéressée.

ART.8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Marguerittes (Gard), le dix-sept octobre deux mille vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation,
M. Bernard CHANTRIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp.

Adjoint délégué aux travaux et équipements publics